

Forêts : des pistes pour renouveler 10 % de la surface en dix ans



Le Conseil supérieur de la forêt et du bois a remis, le 26 juillet, son rapport sur le renouvellement des forêts au ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, et à la secrétaire d'État à la biodiversité, Sarah El Haïry. Il s'inscrit dans le cadre du futur Plan national pour le renouvellement forestier.

Le rapport propose des actions pour renforcer la résilience des forêts françaises face au changement climatique : identification des surfaces à renouveler, choix d'essences adaptées et techniques de renouvellement, doublement, voire triplement de la production de graines et de plants...

Ainsi, selon les modélisations, « au minimum 2,6 Mha (15 % de la forêt métropolitaine) sont directement concernés et nécessiteraient une action volontaire dans les dix prochaines années, en plus des 0,5 Mha concernés par le renouvellement habituel programmé dans le cadre de la gestion durable ». Mais, étant donné qu'une partie de la forêt française est privée, « il est raisonnable de retenir qu'une fourchette de 1,5 à 1,7 Mha (10 % de la forêt métropolitaine) pourrait réellement faire l'objet d'actions de renouvellement ou d'enrichissement dans les dix prochaines années ». Ce qui représente autour de 10 milliards d'euros d'investissements pour les propriétaires forestiers, qui pourraient s'appuyer sur le label bas carbone ou des dispositifs de paiements pour services environnementaux.



Sophie Fabrégat, journaliste
Cheffe de rubrique énergie / agroécologie

Publié le 27/07/2023 – Actu Environnement